

## *Une Voirie pour Tous*

*Rues et espaces publics à vivre*

# Chédigny : un village devenu jardin

« Rendre la rue aux habitants, en faire un espace de vie, de rencontre, pour le plaisir devenu trop rare de pouvoir flâner, jouer dans un bel endroit, en prenant le temps de s'attarder à y saluer ses voisins ou amis » : telle était l'idée initiale de la municipalité.

Progressivement, les circulations ont été repensées, les vitesses apaisées, certains espaces publics réaménagés. Le projet s'est appuyé sur une végétalisation très importante, qui fait sa spécificité. Près de mille rosiers, plusieurs centaines d'arbustes et des milliers de vivaces ont pris place et métamorphosé les rues, transformant le village en jardin et rendant les lieux attractifs et conviviaux pour les habitants et les visiteurs.



UVT

Fiche n° 09 - Mars 2020

## Chédigny : des années 1990 à aujourd'hui

Chédigny est une petite commune de 563 habitants (Insee 2016), située dans le département d'Indre-et-Loire, à 35 km environ de Tours.

Étendue sur 23 km<sup>2</sup>, la commune est constituée d'un bourg principal et d'une dizaine de hameaux qui maillent son territoire.



Source : Céoportail IGN

*Le bourg de Chédigny s'étend du nord au sud le long d'une rue principale. Une route départementale, la RD10, traverse son territoire au sud. Une autre, la RD25, permet de contourner le centre par l'ouest*

### Repenser les « routes » en « rues »

Comme la plupart des communes, Chédigny a connu l'expansion de l'automobile au cours des Trente Glorieuses, avec toutes les nuisances qui l'ont accompagnée. La rue centrale était devenue une route avec son lot de camions et de voitures. Les piétons n'avaient plus que des trottoirs étroits pour se déplacer. Le village avait perdu en qualité de vie.

La municipalité décide alors d'engager un processus de requalification du bourg, conciliant les besoins en déplacements, l'expression de la vie locale (« redonner le village à ses habitants, refaire de la rue un espace de rencontre et de vie ») et la valorisation du patrimoine.

Sous l'impulsion de son maire, Pierre Louault, (maire de 1977 à 2017), le village commence sa mue en **1998**.

Des premiers rosiers grimpants sont plantés en pied de façades des habitations en supprimant simplement quelques pavés des trottoirs existants.

En **1999**, la municipalité formalise un diagnostic de ses espaces publics et conclut sur les actions suivantes :

- repenser les circulations dans le bourg ;
- renforcer l'identification des entrées ;
- valoriser certains espaces ;
- agir sur l'habitat en réduisant le nombre de façades dégradées.

### Redonner vie au cœur de bourg

En **2001**, c'est le début de l'opération « Cœur de village » qui bénéficie du soutien du Département, de la Région et de l'Europe. Les travaux de restructuration commencent : enfouissement de réseaux, réfection de la chaussée, rénovation des façades, transformation des trottoirs en espaces latéraux abondamment végétalisés. Ces derniers sont plantés d'arbustes, bulbes, vivaces, graminées et surtout de rosiers.

L'aménagement est inauguré en **2003**. À l'époque le statut de zone de rencontre n'existe pas encore. C'est une limitation de la vitesse à 15 km/h qui est instaurée sur la rue principale, accompagnée d'une appellation de voie « semi-piétonne ». La circulation des véhicules de plus de 1,5 tonne y est interdite.

Progressivement, les habitants se réapproprient la rue principale. La végétation s'étoffe, s'installe dans les autres rues et modifie les comportements des conducteurs et des piétons. La métamorphose de Chédigny en « village jardin » prend forme.



Source : Mairie de Chédigny

*La rue devient un écrin de verdure. Les piétons y déambulent sereinement. Les enfants investissent les espaces apaisés grâce à la diminution du volume et de la vitesse des véhicules motorisés*

## Mieux vivre ensemble sur tout le territoire de la commune

Entre **2005** et **2009**, outre la requalification de certains espaces publics particuliers, comme la place de L'église, l'accent est mis sur l'aménagement des entrées du bourg, au nombre de six.



Source : Mairie de Chédigny

Entrée principale au sud. Mise en valeur de l'ancien abreuvoir qui devient un évènement remarquable en entrée de bourg

Fort de son expérience et soucieuse de renforcer la cohérence de sa politique d'organisation des mobilités et d'aménagement des espaces publics, la municipalité met en place en mars **2014** une commission « Aménagements et sécurité du bourg et de ses hameaux ».

Celle-ci établit une hiérarchisation du réseau viaire et définit un plan de circulation apaisée à l'échelle de tout le territoire de la commune (intégrant le bourg mais aussi les hameaux et les routes départementales). Parmi les objectifs de la commission, se trouvent aussi ceux de développer les cheminements piétons et de poursuivre l'embellissement des rues pour un mieux vivre ensemble.



Source : Mairie de Chédigny

« Au fil des ans, chacun s'est pris peu à peu au jeu, jusqu'au jour où Chédigny est devenu un village-jardin pour le bonheur de ses habitants et des promeneurs qui viennent chaque année plus nombreux. »  
Pierre Louault, ancien maire de Chédigny

## Hiérarchisation du réseau et plan de circulation apaisée

### Une approche globale

Le travail de hiérarchisation du réseau visant à définir les fonctions et usages souhaités pour chacune des rues et routes de la commune est sous-jacent depuis le début des premières réflexions. Il est formalisé de façon plus concrète en 2014 et a abouti aux choix suivants :

- Dans le bourg, la zone initiale dite « semi-piétonne » est agrandie et adopte le statut de zone de rencontre, conformément à la réglementation entrée en vigueur en 2008.
- Dans celle-ci, la rue du Lavoir, rue principale qui traverse le bourg, est à ses entrées Nord et

Sud, interdite à la circulation automobile sauf pour les ayants droits (habitants du bourg et des hameaux de Chédigny). Le trafic de transit, environ 300 véhicules/jours, est ainsi invité à contourner le centre par l'ouest, en empruntant la RD 25, limitée à 50 km/h.

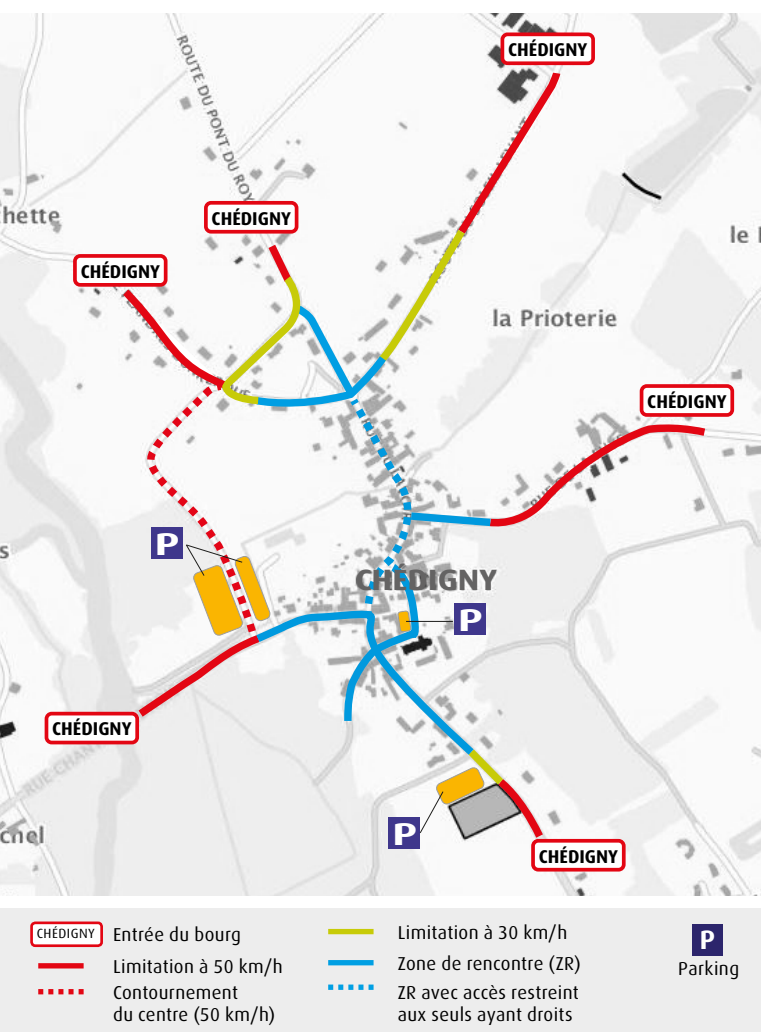


Un macaron apposé sur le pare-brise permet d'identifier les véhicules autorisés à emprunter la rue du Lavoir

- Les entrées du bourg suivent quant à elles la règle générale, avec une limitation à 50 km/h. Les conducteurs doivent ensuite réduire leur allure en traversant des « sections d'approche » à 30 km/h avant d'arriver à la zone de rencontre du centre. La végétalisation, sur ces voiries bordées de bâti moins dense qu'en centre-bourg, n'est pas suffisante pour convaincre les conducteurs de réduire leur vitesse. La mise en place de dispositifs plus contraignants, du type pincement de chaussée, plateaux, ralentisseurs, est nécessaire. L'aménagement se fait au fur et à mesure des disponibilités financières de la commune. Des solutions économes sont recherchées en priorité.
- Dans le même esprit de réduction progressive des vitesses, des sections à 70 km/h sont installées en amont des panneaux d'entrées d'agglomération, sur la quasi-totalité des routes d'accès.
- La traversée des hameaux est limitée à 50 km/h.

## Un cœur de village en zone de rencontre

Le cœur du village correspond à la partie la plus dense en habitations mais également en fonctionnalités (commerces, mairie...). Son statut de « zone de rencontre » donne la priorité aux piétons, qui peuvent ainsi s'approprier l'intégralité de l'espace situé entre les façades. La cohabitation avec les véhicules est possible grâce à la limitation des vitesses à 20 km/h et à l'aménagement qui est en cohérence avec celle-ci.



Plan de circulation apaisée



Le centre-bourg passe en zone de rencontre en 2014

Sur la rue du Lavoisier, les trottoirs ont été mis à niveau avec la chaussée, dans les autres, ils ont été conservés mais abondamment végétalisés.

Dans les deux cas, cela modifie radicalement l'ambiance des rues, réduit la largeur de la chaussée et agit sans conteste sur le ralentissement des véhicules. Les piétons, quant à eux, ne disposant plus d'espaces latéraux dédiés, s'autorisent plus naturellement à déambuler entre les façades.



La végétalisation : un facteur essentiel dans la modification de la perception de la rue

Sur la rue du Lavoir, en particulier, les revêtements de sol ont été travaillés. L'alternance de matériaux, de couleurs et de formes attire l'attention des usagers et participe au gommage de l'image de « rue classique ». La mise en place d'un caniveau paveté et désaxé renforce également le changement de fonctionnalité.

Dans d'autres rues de la zone, le traitement des espaces est plus léger. Néanmoins, la signalisation d'entrée est présente et les plantations latérales jouent efficacement leur rôle.

Par contre dans les rues non végétalisées, la municipalité constate que la zone de rencontre fonctionne moins bien. En effet, les piétons se cantonnent à l'utilisation des trottoirs qui, n'étant pas plantés, restent praticables.



Source : Mairie de Chédigny

De plus, le profil en travers classique induit une persistance du stationnement latéral sur voirie.

### Quelques photos Avant/Après aménagement qui permettent de visualiser les transformations

Source : Mairie de Chédigny



▲ Rue du Lavoir « Avant »

Rue du Lavoir « Après » ►



Source : Mairie de Chédigny

Source : Mairie de Chédigny



▲ Rue du Lavoir « Avant »

Rue du Lavoir « Après » ►



Source : Mairie de Chédigny

Source : Mairie de Chédigny



▲ Rue Chante l'Indrois « Avant » ▼

Source : Mairie de Chédigny



Source : Mairie de Chédigny

▲ Rue Chante l'Indrois « Après »

## Un stationnement repensé

À Chédigny, le stationnement a été repensé, en cohérence avec les objectifs de modification des usages des espaces publics. L'accent, on le rappelle est mis sur le développement de la vie locale.

Ainsi, un grand parking de 70 places a été créé à l'entrée du bourg (à l'intersection de la RD 10 et de la RD 25). Un autre de 30 places est disponible près du cimetière. On y laisse son véhicule pour ensuite accéder au centre à pied, en moins de 5 minutes (cf. localisation des parkings sur la carte page 4).

Fléchés et gratuits, ces parkings permettent notamment d'accueillir les nombreux visiteurs. Les jours de manifestations festives importantes, 500 places supplémentaires sont proposées sur des terrains ouverts à ces occasions.

À l'intérieur du bourg, le stationnement est par contre limité et réglementé.

Sur la place de l'Église, près de la mairie, de la salle des fêtes et de l'école, un petit parking, gratuit, propose une vingtaine de places de stationnement. À noter que ces places sont non revêtues (emploi de graves naturelles locales), contrairement au parvis de l'église, juste à côté, qui lui est réalisé en pavés. L'imperméabilisation totale de la place est ainsi évitée et le coût total est moindre.

Source : Cerema



Vaste parking en entrée du bourg. Les visiteurs sont invités à y stationner et à poursuivre à pied



Source : Cerema

Places de stationnement proposées près de la place de l'église

# La végétation comme outil majeur de modification de l'ambiance des rues

## Les frontages : une interface fertile entre riverains et usagers de la rue

L'élément dominant qui caractérise l'aménagement du bourg de Chédigny est l'abondance du fleurissement des « frontages ».

On entend par ce terme, emprunté aux urbanistes nord-américains, les espaces de bord de rue compris entre les façades bâties et la chaussée circulée : jardins de devant, pieds de façade, seuils, trottoirs, etc.

Leur appropriation riveraine (fleurissement, installation de bancs, occupation pour prendre un rayon de soleil ou discuter...), est propice à l'animation et à l'attractivité de la rue, au tissage de liens sociaux, ainsi qu'à l'apaisement de la circulation motorisée en signalant la présence d'une vie locale forte.

Source : Cerema



*En pied de façade, rosiers et vivaces. Mais aussi des bancs*

À Chédigny, l'aménagement des frontages a commencé par la plantation de rosiers grimpants sur les trottoirs, en pied de façades. Celle-ci s'est faite avec la collaboration du rosériste André Eve, spécialisé dans la conservation et la redécouverte des roses anciennes.

La municipalité a ensuite fait appel aux compétences professionnelles d'une paysagiste de la société « Poitou Paysage », pour le plan et la plantation des premières vivaces. Puis, l'équipe de jardiniers de la commune a poursuivi la mission avec succès. À ce jour on compte près de mille rosiers (350 variétés), plusieurs centaines d'arbustes et trois mille vivaces.



Source : Cerema

*Chaque saison apporte ses floraisons, ses couleurs, ses senteurs*

Chédigny est classé parmi les Parcs et Jardins de la Région Centre. Le village a obtenu plusieurs fleurs dans le cadre du concours national « Villes et villages fleuris », dont récemment la « fleur d'or », la plus haute distinction du label.

En 2013, il a reçu le label « Jardin remarquable » décerné par le ministère de la Culture et de la Communication : cette reconnaissance à l'échelle d'un village est unique en France.

Au-delà du fleurissement des rues, le village a, grâce à des subventions et à des dons d'associations, restauré le jardin du presbytère pour en faire un authentique « jardin de curé » du XIX<sup>e</sup> siècle. Un lieu de visite mais aussi de formation pour permettre aux jardiniers amateurs et professionnels de compléter leur savoir.



Source : Mairie de Chédigny

*Le presbytère aménagé en gîte d'étape avec restaurant et salon de thé et son « jardin de curé »*

## L'entretien des espaces verts, assuré par la commune

Concernant l'entretien des plantations présentes sur l'espace public, la municipalité avait initialement imaginé impliquer les riverains. Au bout d'une période d'essai, elle décide de reprendre la main. En effet, la taille des rosiers et des arbustes nécessite un savoir-faire spécifique. Le rajout ou le remplacement de plantations (choix des espèces, des couleurs) doit s'inscrire dans une harmonie d'ensemble avec le souci d'adapter les végétaux aux sols et aux expositions ; les interventions doivent être continues et régulières tout au long de l'année. Ce sont donc des employés communaux qui assurent la gestion des espaces verts. L'équipe est constituée d'un chef jardinier, d'un agent à plein temps et d'un autre à mi-temps.



Source : Mairie de Chédigny

*Jardiniers de la commune à l'œuvre*

Lorsque les riverains participent à l'entretien des espaces verts c'est uniquement sur leur initiative et de façon occasionnelle.

Néanmoins, à Chédigny, nombreux sont ceux qui se sont pris de passion pour le jardinage. On peut ainsi observer un fleurissement des cours privées en accord avec la végétalisation des rues.

## Les bénéfices environnementaux

L'omniprésence des rosiers et autres arbustes, vivaces et graminées, confère un vrai cachet à l'ensemble du projet d'aménagement du centre-bourg et participe à la création d'espaces publics attractifs, fédérateurs, lieux de rencontre et de vie.

La réduction induite du trafic motorisé et la reconquête de l'espace urbain par les modes actifs (piétons et cyclistes) favorise la réduction de l'empreinte carbone.



Source : Cerema

*Une végétation en abondance, des bénéfices environnementaux*

La végétalisation des espaces a bien sûr d'autres retombées environnementales positives :

- pour être plantés les trottoirs sont déminéralisés en pied de façades et permettent l'infiltration d'une partie des eaux pluviales, contribuant ainsi à améliorer leur gestion. Sur l'ensemble de la commune, la superficie des sols désimperméabilisés de cette façon, peut être estimée à 2 000 m<sup>2</sup> ;
- les végétaux en abondance (et la politique du « zéro phyto ») ramènent de la biodiversité et permettent à une petite faune de jardin de se développer ;
- la multiplication du végétal, au sol et sur les façades des bâtiments, contribue au rafraîchissement de l'air, piège une partie des polluants en suspension et offre ainsi un environnement plus sain et plus agréable.

Les aménagements paysagers de Chédigny, marqués par la forte présence végétale, n'oublient pas de valoriser les points d'eau qui eux aussi sont sources de bénéfices environnementaux et influent sur la qualité de vie du bourg.



Source : Cerema

*Ruisseau d'Orfeuil : eau et végétal amènent de la fraîcheur et rajoutent de la sérénité aux lieux*



# Impacts de l'aménagement sur le dynamisme économique et social du bourg

## Des espaces publics de tous les jours, « vivants »

L'influence de l'aménagement des espaces publics sur les conduites sociales au quotidien est manifeste.

Les habitants se sont complètement réappropriés les rues du centre-bourg qui sont devenues des lieux de vie où l'on peut facilement se déplacer à pied, à vélo. On peut se déplacer en voiture si besoin, mais très lentement. On peut surtout y flâner, observer, s'arrêter, discuter...



Source : Mairie de Chédigny

Les promenades sont sources de découvertes pour les enfants



Source : Cerema

Des bancs permettent de faire une pause

De nombreux touristes viennent à Chédigny, admirer les rosiers et autres plantations. La commune souligne : « Les promenades florales dans le village, commentés par des botanistes amateurs, et la visite libre du jardin du presbytère insufflent des moments de convivialité et de bien vivre dans les rues. »

Les habitants participent largement à la vie du village par les biais d'associations. Par exemple, sont proposés, au cours de l'année, des stages de taille de rosiers ou d'hortensias ou encore des journées de compostage. Ce travail collectif resserre les liens sociaux.

Une boîte à livres, installée en 2016 sur la place de l'église, favorise elle aussi le lien social en permettant un partage des lectures. Fournie par le syndicat Touraine Propre, elle est entièrement fabriquée à partir de briques alimentaires recyclées et s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire.



Source : Mairie de Chédigny

La borne « Livr'Libre » favorise l'échange de livres

## Une qualité de vie retrouvée qui contribue à l'augmentation du nombre de résidents

La qualité de vie retrouvée au sein du village influe aussi sur sa population. Au cours de ces deux dernières décennies le nombre de résidents a augmenté : 128 habitants de plus entre 1999 et 2016, soit 29 %.

	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011	2016
Population	431	394	420	445	435	519	554	563

↑ Le village commence sa transformation en 1998

Les maisons du centre, abandonnées pour certaines, sont rénovées et habitées. De nouveaux services sont proposés.



*Une agence postale a été ré-ouverte en 2019. Auparavant seul un point poste était assuré par un restaurant*

Si la population est globalement vieillissante, des jeunes s'installent à nouveau. De ce fait l'école maternelle a été maintenue. Et lorsque les enfants se rendent au centre de loisirs, c'est en pédibus, autrement dit en convoi à pied, accompagnés par des adultes, qu'ils empruntent la rue principale.



*Le Pédibus emprunte la zone de rencontre pour se rendre au centre de loisirs*

## Des espaces qui créent et qui accueillent des évènements festifs

Plantations et fleurissement ont fait la renommée touristique du village.

Tous les ans, le week-end de la fête des mères, le « Festival des roses de Chédigny » vient marquer cette spécificité. Une association locale en est l'organisatrice, avec une centaine de bénévoles pour aider à la préparation et accueillir le public. 15 000 visiteurs sont chaque année au rendez-vous !

L'aménagement des rues du centre-bourg, l'apaisement des circulations motorisées, la création de grands parkings en entrées, profitent tout au long de l'année aux habitants. L'ensemble crée aussi un cadre particulièrement bien adapté à l'accueil de ce type d'évènements. L'accès motorisé au centre est alors neutralisé et les espaces publics sont mis à la disposition complète des exposants, artistes et visiteurs.



*L'espace public accueille à cette occasion une soixantaine d'exposants : rosiéristes, pépiniéristes producteurs, artisans liés au jardin*



*Lors du festival des Roses, musiciens, peintres et autres artistes investissent les rues*

D'autres festivals ont animé, ou animent, le village de Chédigny : Festival de blues ; Festival de Bouche et d'Oreille... Autant de rendez-vous appréciés par le public local mais aussi par les nombreux touristes.

## Des espaces publics qui influent sur la vitalité économique

En dehors des festivals, Chédigny accueille tout au long de l'année de nombreux touristes, amateurs de jardins.

Grâce à son attractivité, il est devenu un village étape pour les randonneurs du GR 26 et autres circuits pédestres de la région.

Il est aussi « village étape » de la Loire à vélo et de l'Indre à vélo, et accueille en conséquence de nombreux cyclistes.

Cette affluence de visiteurs (100 000 par an) liée au tourisme et aux loisirs génère une clientèle supplémentaire qui profite à l'activité économique du village.

Ainsi, les activités et commerces en place se maintiennent. On peut citer : chambres d'hôtes, restaurants, librairie, charcutier/traiteur, salon de coiffure, atelier de création de fleurs en soie. On constate aussi des ouvertures : c'est le cas par exemple en 2015 de la « boulangerie des roses », et en 2017 du restaurant et salon de thé du presbytère, lui-même réhabilité en chambres d'hôtes.

Un café communal devrait quant à lui ouvrir ses portes en 2020 sur la place de la mairie.

### Un investissement peu onéreux au regard des retombées

Réalisé à fin des années 1990, l'aménagement principal de la traverse du bourg, d'un linéaire de 300 m, s'est chiffré à environ 300 000 € (hors enfouissement des réseaux), auxquels se sont rajoutés environ 35 000 € pour les plantations



Ouverture d'une boulangerie en 2015

Source : Cerema

initiales. L'ensemble a été financé via l'opération « Cœur de village » qui a bénéficié du soutien du Département, de la Région et de l'Europe.

L'aménagement des entrées du bourg, réalisé progressivement (une entrée par an) a mobilisé ensuite un budget communal annuel d'environ 5 000 €. Des aménagements simples et à moindre coût ont été privilégiés. La réalisation a été effectuée en régie.

Depuis, un budget de l'ordre de 3 000 € est consacré chaque année par la commune à l'achat de bulbes et plants pour renouveler, varier, enrichir les plantations.

## Conclusion

Chédigny : quelques roses au départ, un fleurissement et une végétation en abondance ensuite, qui ont transformé le village en jardin.

Ce fleurissement s'est accompagné d'une réflexion sur les mobilités, la création de zones à circulation apaisée, la valorisation des bâtiments et espaces publics emblématiques du village, encourageant ainsi la réappropriation des rues par les habitants. Partagé et ouvert à tous, l'espace-rue est devenu un lieu de rencontre, de sociabilité où l'on peut se déplacer facilement à pied et à vélo, mais aussi flâner, discuter, jouer.

Cet ensemble a permis d'asseoir l'attractivité du centre-bourg pour le bien vivre de ses habitants, mais aussi de celui des visiteurs et touristes qui viennent en nombre tout au long de l'année.

Les effets sur le dynamisme économique et social du bourg sont positifs, ainsi que sur la qualité de vie.

Chédigny constitue un bel exemple de requalification des espaces publics au service de la revitalisation du centre-bourg.

Parmi les ingrédients de la réussite du projet :

- une volonté politique forte inscrite dans la durée ;
- l'adhésion des habitants ;
- une vision au long cours intégrant les capacités techniques et financières de la commune ;
- le recours en tant que de besoin à du conseil externe (paysagiste, par exemple) ;
- la recherche des aides financières possibles et leur obtention ;
- le rôle des associations en appui de l'action publique ;
- et enfin le marketing territorial qui porte la notoriété de ce village-jardin de charme bien au-delà de la Touraine.

## + Pour aller plus loin ●●●

Le village-jardin de Chédigny en vidéos : plusieurs sont disponibles sur internet.

### Ouvrages

- *Traversées de bourgs: des rues et des places à vivre. Analyse de cinq aménagements*, Cerema, 2019
- *Cœurs de villes et de villages accessibles à tous: recueil de belles pratiques*, Cerema, 2018
- *Espaces publics des centres-bourgs. Repères pour de belles réalisations*, Cerema, 2016
- *Voirie urbaine : guide d'aménagement*, Cerema, 2016

### Fiches

- *La nature comme élément du projet d'aménagement urbain* - Série : « Nature en ville », Cerema, 2015
- *De la voie circulée à la rue habitée* - Série : « Une Voirie pour Tous », Cerema, 2015
- Fiches thématiques (espace public, habitat, patrimoine, culture, numérique, transition énergétique, dynamisme économique...) produites par le Cerema dans le cadre du programme national de revitalisation des centres-bourgs. Disponibles sur : [www.centres-bourgs.logement.gouv.fr](http://www.centres-bourgs.logement.gouv.fr)

## ✎ Contributeurs ●●●

### Rédacteurs

Catia Rennesson (Cerema Territoires et ville) et Sébastien Trejbal (Cerema Normandie-Centre).

### Remerciements à :

Pierre Louault, maire de 1977 à 2017 et sénateur actuel d'Indre et Loire, Pascal Dugué, maire actuel, et Isabelle Béjanin, maire adjointe, pour leur accueil à Chédigny et l'ensemble des informations, documents et photos communiqués.

Tous les relecteurs de la fiche.

## ✉ Contacts ●●●

Sébastien Trejbal - [sebastien.trejbal@cerema.fr](mailto:sebastien.trejbal@cerema.fr) - 02 35 68 88 77

Isabelle Béjanin - [communication.chedigny@gmail.com](mailto:communication.chedigny@gmail.com) - 02 47 92 51 43

**Maquettage**  
Service édition  
Cerema Territoires et ville

**Photo de couverture**  
Cerema

**Impression**  
Jouve  
Mayenne

**Date de publication**  
Mars 2020  
ISSN : 2552-884x  
2020/10

© 2020 - Cerema  
La reproduction totale ou  
partielle du document doit  
être soumise à l'accord  
préalable du Cerema.

Commander ou télécharger nos ouvrages sur

[www.cerema.fr](http://www.cerema.fr)

### La collection « Expériences et pratiques » du Cerema

Cette collection regroupe des exemples de démarches mises en œuvre dans différents domaines. Elles correspondent à des pratiques jugées intéressantes ou à des retours d'expériences innovantes, fructueuses ou non, dont les premiers enseignements pourront être valorisés par les professionnels. Les documents de cette collection sont par essence synthétiques et illustrés par des études de cas.

Aménagement et cohésion des territoires - Ville et stratégies urbaines - Transition énergétique et climat - Environnement et ressources naturelles - Prévention des risques - Bien-être et réduction des nuisances - Mobilité et transport - Infrastructures de transport - Habitat et bâtiment